

Assas

Session : Mai 2019

Année d'étude : Deuxième année de licence en droit / Deuxième année de Licence sciences humaines et sociales mention Sciences Politiques

Discipline : *Finances Publiques*
(Unité d'Enseignements Complémentaires 2)

Titulaire(s) du cours :
M. Martin COLLET

Document(s) autorisé(s) : AUCUN

ATTENTION : Les candidats répondront à chacune des cinq questions suivantes en 15 lignes maximum (en cas de dépassement, un demi-point sera retiré pour chaque ligne excédentaire) :

1/ La gestion de fait. (2 points)

2/ Le pouvoir de substitution du préfet en matière budgétaire locale. (2 points)

3/ La communication des banques centrales. (2 points)

4/ Le Haut Conseil des Finances publiques. (2 points)

5/ L'article 40 de la Constitution : contenu et portée. (2 points)